

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SPFPL AUMAHE

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
12 8 0 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
12 8 0 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régénérations

Dédutions

Déficits

Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires

Production vendue { biens services * }

209

215

217

210

214

218

Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée *

Signé électroniquement le 03/10/2023 par Aurélie LEAS

224

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Signé with universign

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

232

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

234

Variation de stock (marchandises) *

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

240

Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)

242

1 813 1 586

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)

244

Rémunérations du personnel *

250

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

Dotations aux amortissements *

254

1 825 1 285

Dotations aux provisions

256

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259

{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260

262

264

Total des charges d'exploitation (II)

264

3 638 2 871

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

(3 638) (2 871)

Produits financiers (III)

280

45 069

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges financières (V)

294

942 652

Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347

{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348

300

306

1 306 878

39 183 (4 401)

Impôts sur les bénéfices * (VII)

306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

39 183 314

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)

324

Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248

330

2 253

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprise nouvelles (44. sexes) 986

Zone franche urbaine (44 octies A) 987

127

Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)

138

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981

Jeune entreprise innovante (44. sexes A) 989

991

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)

342

Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345

Investissements outre-mer 344

346

Créance due au report en arrière du déficit

350

45 069

Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G

993

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352

354 3 633

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : * 4 401

360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

370

372 3 633

28/02/2023

Détail des réintégrations diverses		
5% QP FRAIS ET CHARGES DIVIDENDES FILIALE		2 253
Total des réintégrations diverses	330	2 253

Détail des déductions diverses		
DIVIDENDES FILIALE		45 069
Total des déductions diverses	350	45 069

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 226 144.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 39 182.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/06/2023 par le dirigeant de l'entité.

L'entité relevant au sens de la réglementation comptable des micro-entreprises, la présente annexe constitue des notes complémentaires au sens de ladite réglementation.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

Signé électroniquement le 03/10/2023 par
Aurélié FOLLEAS

Signed with
universign



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	195 000
Total	195 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CRCA 24/06/21
Montant initial de cette garantie : 195 000
Montant restant dû en capital : 175 926

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SPFPL AUMAHE
63520 SAINT DIER D'AUVERGNE

Page: 14

[illegible]

Désignation de l'entreprise SPFPL AUMAHENéant ☐ *Adresse de l'entreprise LEVEC63520 SAINT DIER D'AUVERGNE

Numéro SIRET *

9 0 0 5 7 6 7 5 2 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

9

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>12 8 0 2 2 0 2 3</u>	<u>12 8 0 2 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	2 363	4 188
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	198 789	198 789
Total I (5)		044	048	201 152	202 977
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	20 069	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 923	1 786
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	24 992	1 786
Total général (I+II)		110	112	226 144	204 763
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		12 000	12 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		(4 401)	
	Résultat de l'exercice	136		39 183	(4 401)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140		2 184	878
	Total I	142		48 965	8 477
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156		176 070	195 652
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		900	600
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	209	209	35
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		177 179	196 287
	Total général (I + II + III)	180		226 144	204 763
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AUMAHE
Société de participations financières de professions
libérales à responsabilité limitée au capital de 12 000 €
Siège social : LEVEC - 63520 SAINT DIER D'AUVERGNE
RCS 900 576 752

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 AOÛT 2023

DEUXIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTATS

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 28 février 2023 de 39 182.51 € de la manière suivante :

- 1 200 € au compte « RESERVE LÉGALE », elle atteint ainsi 10% du capital social
- 4 401.33 € au compte « REPORT A NOUVEAU DÉBITEUR » ce compte sera ainsi soldé
- Le solde soit 33 581.19 € au compte « AUTRES RÉSERVES »

Cette résolution est adoptée.

Le gérant.

Signé électroniquement le 03/10/2023 par
Auréli FOLLEAS

 Signed with
universign

